

CANTLEY

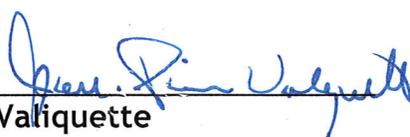
AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 443-14 amendant le Règlement numéro 272-05 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été adopté par le conseil municipal le 11 février 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 20^e jour du mois de février deux mille quatorze.



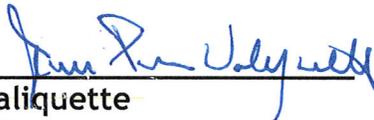
Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jean-Pierre Valiquette, directeur général de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 443-14 amendant le Règlement numéro 272-05 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 20^e jour de février entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février 2014.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général